



Conditions d'accès au terrain d'entraînement de PENITOT:

Pour rouler sur le terrain de PENITOT il faut respecter les règles suivantes :

- Être titulaire d'une licence FFM en cours de validité
- Être licencié au Cotentin Moto Sport ou au motoclub de Les Pieux
- Respecter les jours et horaires suivants :
 - Mercredi de 14h00 à 17h30
 - Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30
 - Dimanche de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 – Fermé le dimanche du dernier dimanche de juin jusqu'au deuxième dimanche de septembre.
- Être accompagné par au moins une personne – interdiction de rouler si personne n'est présent
- 15 pilotes maximum simultanément sur la piste
- Les pilotes mineurs doivent être accompagné d'un parent
- Respecter la zone réservée au public
- Vérifier la couverture téléphonique
- **S'assurer du bon état du système d'échappement – le bruit de la moto ne doit pas dépasser la limite fixée par la FFM (Homologation FFM en cours)**
- Respecter l'environnement (tapis environnemental)

Des contrôles sonomètres pourront être effectués et les motos jugées trop bruyantes seront **INTERDITES** d'utilisation sur le circuit de PENITOT